

COMMUNIQUÉ

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Dommmages causés par les orages violents au Québec LE BAC INFORME LES ASSURÉS

Montréal, le 3 juin 2013 - Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) désire informer les Québécois résidents des régions balayées par des orages violents depuis vendredi soir que la majorité des contrats d'assurances habitation et automobile couvrent les dommages matériels occasionnés par ce type de catastrophe naturelle.

Le refoulement des égouts, les infiltrations par la fondation, les portes et fenêtre sont couverts par l'avenant *Dommmages causés par l'eau (eau sous le sol)*. Cet avenant s'ajoute au contrat d'assurance habitation de base.

La priorité : communiquer avec son assureur ou son courtier!

En raison de la diversité des choix qui s'offrent aux assurés quant aux protections disponibles en matière d'assurance habitation, il est fortement conseillé aux sinistrés de communiquer avec leur assureur ou leur courtier afin de valider l'étendue de leur contrat d'assurance, et ce, dans les plus brefs délais.

«Les sinistrés doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger leurs biens, éviter toute aggravation des dommages et tout risque de contamination.», a affirmé Line Crevier, responsable des affaires techniques et du Centre d'information sur les assurances au BAC.

Le BAC encourage fortement la population touchée à observer ces quelques conseils :

- Retirer l'eau infiltrée sans tarder afin de limiter les dommages et de protéger les biens épargnés;
- Nettoyer les espaces sinistrés et les biens exposés à l'infiltration d'eau pour prévenir toute contamination;
- Conserver les factures et toutes pièces justificatives relatives aux dépenses engagées;
- Documenter les pertes par la prise de photos ou vidéo.

Quant aux véhicules automobiles ayant subi des dommages, le BAC rappelle que ces derniers sont couverts en vertu du contrat d'assurance automobile selon que l'assuré ait acheté la protection « *Tous risques* », « *Accident sans collision ni versement* », ou encore, la protection « *Risques spécifiés* ».

Des réclamations de plus de 500 millions de \$ par année au Québec

L'industrie de l'assurance de dommages constate, depuis plusieurs années, une hausse substantielle des dommages causés par l'eau. Les refoulements d'égouts causés par la vétusté des infrastructures municipales coûtent, à elles seules, 300 millions de \$ aux Québécois.

Pour tout autre renseignement, nous invitons les consommateurs à contacter notre Centre d'information sur les assurances, ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Les assurés peuvent ainsi obtenir des réponses à toutes leurs questions en composant le 514 288-4321 ou sans frais le 1 877 288-4321 ou en visitant le site Web www.infoassurance.ca.

À propos du BAC

Le Bureau d'assurance du Canada, qui regroupe la majorité des assureurs de dommages au pays, offre différents services aux consommateurs afin de les informer et de les accompagner lors de la souscription de leurs assurances automobile ou habitation ou lors d'un sinistre.

– 30 –

Renseignements : Julie Bellemare
Conseillère en affaires publiques
Bureau d'assurance du Canada
Tél. : 514-288-1563
Cell. : 514-953-0828